

St Pierre de Chandieu, le 22 novembre 2018

L'Inspecteur de l'Education nationale
chargé de la circonscription de ST PIERRE de CHANDIEU

à

Madame la représentante de l'APEIT
Monsieur le représentant de la FCPE
Commune de TERNAY



Circonscription
de ST PIERRE de CHANDIEU

N° 217

Affaire suivie par
Andrée PAOLELLA

Téléphone
04 78 21 80 16

Courriel
0693210p@ac-lyon.fr

86 bis route de Givors
69780 ST PIERRE de CHANDIEU

Objet : Réponse à votre courrier daté du 18 octobre 2018

J'ai lu avec la plus grande attention votre courrier portant sur la non-organisation de « *classes transplantées* » au sein de l'école de vos enfants, et j'entends votre déception.

Toutefois, l'école de la République vise la réussite et l'épanouissement de tous les élèves. Il n'apparaît donc pas pertinent de proposer une action éducative excluant - même indirectement - près d'un cinquième des élèves concernés.

De surcroît, si l'intérêt pédagogique des « *classes transplantées* » est réel, ces dernières ne sont qu'un moyen pédagogique parmi d'autres permettant de contribuer à l'acquisition de connaissances et de compétences du socle commun.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma meilleure considération.




Yoann ADLER